

# **CHALLENGE DEBUTANTS DE L'ESSONNE**

## **REGLEMENT SALLE 2020**



### En individuel & finale par équipe

Le Comité Départemental de Tir à l'Arc de l'Essonne, par l'intermédiaire de la Commission Jeunes, organise un **CHALLENGE JEUNES** de l'Essonne : deux rencontres de classement seront organisées sans duels et seront suivies d'une finale en tir par équipe pour le classement final.

Ces rencontres sont ouvertes à tous les **jeunes** archers licenciés : de poussins à juniors en **première et deuxième** année de licence (maximum 400 points en concours officiel) **en Arc classique** avec ou sans viseur,  
Accueil des **adultes** en 1<sup>ère</sup> année de licence sur certaines rencontres

### **Catégories :**

- sans viseur, (en scratch : tout âge et sexe confondus)
- Poussins, en scratch
- Adultes, viseur en scratch et sans viseur en scratch (suivant le nombre de cibles disponibles)
- 1<sup>ère</sup> année de licence Femmes en Benjamins, Minimes, Cadets et Junior
- 1<sup>ère</sup> année de licence Hommes en Benjamins, Minimes, Cadets et Junior

Sur la 2<sup>ème</sup> rencontre à 15 m :

- 2<sup>ème</sup> année de licence en scratch en Poussins, Benjamins-Minimes, Cadets- Juniors et BB

NOTA : pour les **poussins**, le club doit s'assurer que la puissance de l'arc est adaptée à la morphologie de l'enfant (blason à 1,10m du sol- puissance marquée max 18 livres) ou certificat médical (avec puissance notée)

**Modalités** : Sur 2 lieux et 2 dates différentes : un archer ne peut participer qu'à une seule de ces 2 rencontres. Accueil et greffe ouverts une heure avant le début des tirs. Licence FFTA obligatoire.

Tir en 2 séries de 6 volées de 3 flèches avec 2 volées d'essais. Période de repos de 15 mn entre les 2 séries.

**1<sup>ère</sup> rencontre** : à **10 mètres** sur blason de 80 cm de Ø, pour les 1<sup>ère</sup> année de licence,

**2<sup>ème</sup> rencontre** : à **15 mètres**

1<sup>ère</sup> année de licence : sur blasons de 80 cm pour les poussins, benjamins /minimes, et 60 cm pour cadets/juniors,

2<sup>ème</sup> année de licence : Ø 60 cm pour les benjamins, minimes et Ø 40 pour les cadets, juniors

**Toute inscription doit être accompagnée de son règlement et reçue au moins 72 h avant la rencontre**

## **FINALE :**

A l'issue des rencontres individuelles, le club présente une équipe de 4 archers maximum ayant participé aux rencontres précédentes (1<sup>ère</sup> année de licence seulement)

La Finale est limitée à 15 équipes :

- équipes de clubs (filles et garçons mélangés)
- équipes mixtes regroupant les archers de plusieurs clubs (suivant le nombre de cibles disponibles).

Tir de qualification en 1 série de 6 volées de 3 flèches puis, après classement, tir par équipes :

Les équipes se rencontreront en duels en montante/descendante

**Tir** à 15m, 2 flèches par archer et en 3 volées cumulées, sur des blasons 80 (à 1,10m) pour les poussins, benjamins et minimes, et bi-spot de 60 cm de Ø (à 1,30m) pour cadets/juniors, avec 3 à 4 archers par équipes qui tirent par rotation à chaque volée,



La première équipe à atteindre cinq points de set remporte le match.

S'il y a égalité à la fin d'un match par équipes à quatre points de set partout alors le match est décidé dans un barrage. Chaque athlète dans l'équipe tire une flèche. L'équipe ayant la flèche la plus proche du centre remporte le match.

### **Pour la saison 2020 :**

1<sup>ère</sup> rencontre à Athis-Mons le 30 novembre 2019,

ou à Morangis le 7 décembre 2019, (+ accueil des Adultes – blason 60))

2<sup>ième</sup> Rencontre à Forges les bains le 8 février 2020,

ou à Marcoussis le 29 février 2020, (+ accueil des Adultes – blason 40)

Finale à Grigny le samedi 14 mars 2020.

Mandats sur le site [www.archers91.fr](http://www.archers91.fr), cliquez sur l'icône **Calendrier sportif**

